

Mercredi 01 Juillet 2009 - n°471

**Economie** - Séminaire gouvernemental - Le débat s'ouvre sur l'emprunt et les déficits publics  
**Economie** - Libertés - La CNIL demande une clarification du cadre juridique pour l'utilisation des listes électorales  
**Economie** - Pandémie grippale - Comment s'y préparer ?

**Europe** - Union européenne - Présidence suédoise à partir du 1er juillet 2009  
**Economie** - Justice - L'avant-projet de carte des TASS va être revu  
**Economie** - Agenda  
**Economie** - FMVM - Commission « Europe et International »

## ECONOMIE

### Séminaire gouvernemental - Le débat s'ouvre sur l'emprunt et les déficits publics

Après le séminaire exceptionnel de dimanche dernier réuni autour de François Fillon, le gouvernement recomposé prépare les mesures pour lutter contre la crise et parer ses conséquences sur la croissance de l'économie en 2009 et sur l'emploi.

François Fillon va continuer avec sa nouvelle équipe à se mobiliser et accélérer les décisions prises, dans le cadre du plan de relance, et dans celui de la deuxième phase de la révision générale des politiques publiques. Il va aussi préparer la feuille de route donnée par le Président de la République lors de son premier discours devant le congrès. « Il s'agit à la fois de poursuivre les réformes dont notre pays a besoin pour sa modernisation, de conduire une politique sans précédent de réduction de la dépense publique et en même temps un effort exceptionnel d'investissement dans des secteurs d'avenir ».

Toutes les ressources de l'emprunt public devront permettre d'« investir dans les secteurs d'avenir et être affectées à des dépenses clairement identifiées comme porteuses de croissance et d'emplois ». Le Premier Ministre a également indiqué à l'issue de ce séminaire qu'« aucune dépense de fonctionnement ne sera financée par cet emprunt, pas plus que la création d'emplois publics dont nous allons au contraire continuer de réduire le nombre. Il ne s'agit pas non plus d'engager des dépenses classiques d'investissement. Nous n'allons pas solliciter l'épargne des Français pour rénover des bâtiments publics, pour accroître les dépenses sociales ou pour financer les collectivités locales et moins encore pour financer l'absence de réformes ».

Au niveau du calendrier, le Président de la République reçoit aujourd'hui les partenaires sociaux et ouvre avec eux une phase de dialogue sur les priorités stratégiques (comptes sociaux, retraites, chômage...); un débat va s'ouvrir avec les commissions parlementaires du Parlement et se poursuivra jusqu'à la fin du mois d'octobre avec l'organisation de séminaires de travail, avec les ministres concernés. Ces séminaires pourraient avoir comme thématiques : la croissance verte et le développement durable, l'université de demain et l'économie de la connaissance et le capital humain, ou encore la compétitivité de l'économie française.

De ces priorités nationales découleront des projets d'avenir qui devront être des projets ciblés, en petit nombre et structurants. Ces projets devront avoir une rentabilité financière et socio-économique qui soit clairement appréhendable et associeront le plus possible des cofinanceurs externes pour démultiplier les efforts de l'Etat. Les conclusions de ce grand débat seront tirées dans la première quinzaine de novembre. Une loi de finance rectificative ou une loi de programmation au début de 2010 sera adoptée et l'emprunt dédié annoncé par le Président de la République sera lancé.

## ECONOMIE

### Libertés - La CNIL demande une clarification du cadre juridique pour l'utilisation des listes électorales

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) a été saisie par de nombreuses communes préoccupées par l'augmentation des demandes de communication des listes électorales informatisées à des fins supposées commerciales. Selon la Commission, le cadre juridique actuel ne permet pas de garantir un juste équilibre entre la transparence des listes électorales, gage de démocratie, et la protection de la vie privée des citoyens. Cette préoccupation a été relayée au Parlement par le sénateur-maire de Béziers, Raymond Couderc, dans une question écrite à laquelle le gouvernement a répondu, en août 2008, « qu'il n'était pas opposé à réfléchir sur les conditions de diffusion des adresses figurant sur les listes électorales ».

Les utilisations autorisées par la loi

Le code électoral, dans son article R 14, dispose que « Tout électeur, tout candidat et tout parti ou groupement politique peut prendre communication et copie de la liste électorale, à la condition de s'engager à ne pas en faire un

usage purement commercial ». L'accès s'exerce par consultation sur place, voie électronique ou par remise ou envoi papier. Ce libre accès a pour vocation principale de permettre aux électeurs de contrôler la régularité des inscriptions, et aux partis et candidats de mener à bien leurs opérations de communication politique et électorale.

#### Des accès non contrôlés et non sanctionnés

La notion d'« usage purement commercial » est peu claire. Il existe en effet une gamme assez large d'utilisations possibles, ni purement électorale et politique, ni purement commerciales : recherches d'héritiers ou de débiteurs, sollicitation des personnes pour le don du sang ou propagande par des mouvements sectaires. De plus, aucun contrôle ou aucune sanction n'est prévue, et par conséquent, l'engagement pris par le demandeur, conformément à l'article R 14 du Code électoral, ne constitue pas une garantie suffisante pour assurer que les listes ne soient pas utilisées à des fins purement commerciales. Le 2 avril 2009, la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA), qui est l'autorité compétente concernant la communication des listes électorales, a cependant resserré le champ en question en excluant les sociétés commerciales de généalogie. La CADA a indiqué que devait être considérée comme purement commerciale toute utilisation des données dans le cadre d'une activité à but exclusivement lucratif.

#### La nécessaire clarification du droit

Dans une lettre datée du 11 mars 2009, et adressée au ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, les deux présidents de la CNIL et de la CADA ont déclaré qu'il apparaît indispensable que « les dispositions législatives et réglementaires régissant la communication des listes électorales encadrent plus précisément les conditions de réutilisation des informations personnelles qu'elles contiennent ». N'importe quel électeur peut par exemple se procurer le fichier des électeurs de la ville de Paris (plus de 2 millions de personnes), pour 2,75 euros. Ce type de procédé paraît d'autant plus inquiétant à l'heure du numérique.

Le ministère entend examiner la législation applicable, en vue d'une modification qui pourrait s'inscrire dans le cadre du projet de refonte du code électoral. Une réunion va être organisée prochainement entre la CNIL et les services compétents du ministère sur cette question.

Plusieurs pistes de réformes sont d'ores et déjà suggérées par la CNIL et la CADA : fixer de manière plus précise le champ des réutilisations légales ou illégales, et préciser les mécanismes de sanction applicables.

## ECONOMIE

### Pandémie grippale - Comment s'y préparer ?

Une réunion d'information relative à la pandémie grippale était organisée le 26 juin dernier par la Direction générale de l'action sociale en présence du Professeur Didier Houssin, délégué interministériel à la lutte contre la grippe aviaire.

Pour ce qui concerne la France, les hypothèses actuelles prévoient une épidémie en deux vagues successives de 8 à 12 semaines avec un rebond très important à l'automne 2009. En matière d'impact, l'épidémie pourrait atteindre de 9 à 21 millions de personnes et occasionner 90 000 à 200 000 décès. Cette situation entraînerait un ralentissement de la vie économique et sociale et des difficultés majeures pour les services essentiels (livraisons, transports, écoles...), ainsi qu'une saturation rapide du système de soins aggravée par l'absentéisme des personnels eux-mêmes concernés.

#### Comment se transmet le virus ?

Selon l'OMS, tout laisse à penser que les gouttelettes respiratoires émises lorsqu'une personne infectée parle, éternue ou tousse constituent le principal mode de transmission interhumaine du virus grippal A(H1N1). Ainsi, toute personne en contact avec quelqu'un qui présente des symptômes de type grippal (fièvre, éternuements, toux, écoulement nasal, frissons, douleurs musculaires, etc.) risque d'être exposée à des gouttelettes respiratoires potentiellement infectieuses.

#### Comment se protéger ?

- Maintenir une distance d'au moins 1 mètre avec toute personne présentant des symptômes de type grippal et éviter de la toucher ;
- garantir l'hygiène des mains en se les lavant fréquemment à l'eau et au savon ;
- réduire autant que possible la durée passée dans des endroits bondés ;
- bien aérer l'endroit où l'on vit en ouvrant le plus possible les fenêtres.

Si l'on est infecté, rester chez soi et suivre les recommandations de santé publique locales ; rester autant que possible à distance des sujets bien portants (au moins un mètre) ; se couvrir le nez et la bouche d'un mouchoir ou de toute autre protection convenable afin de contenir les sécrétions respiratoires lorsque l'on tousse ou éternue.

#### Les produits de santé

Ils sont de trois types :

- les masques qui sont de deux types : FFP2 et chirurgicaux. 500 millions de masques seraient stockés en France ;
- les antiviraux ;
- les vaccins pré-pandémiques et pandémiques, destinés en premier lieu aux personnels soignants et aux personnes fragiles.

#### Le rôle de la commune

Pour réduire les conséquences économiques d'une pandémie, le délégué interministériel recommande d'une part le suivi de l'information dans le cadre du Plan national de prévention et de lutte « pandémie grippale ». Il conseille vivement l'élaboration d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA). Il s'agit d'un dispositif organisationnel et technique qui vise à limiter l'impact potentiel d'un sinistre pour permettre à un organisme de fonctionner en cas de situation de crise

majeure. Dans ce plan, est effectuée une analyse des risques avec identification des menaces et des vulnérabilités et la définition d'un plan d'action approprié ainsi que d'un plan de secours jusqu'à la mise en place d'un plan de reprise et de retour à la normale.

Pour maintenir la continuité du service public, la délégation interministérielle contre la grippe aviaire recommande vivement aux maires de constituer des stocks de masques pour protéger leur personnel. Elle conseille aussi de participer à la création de structures ad hoc comme des centres de coordination sanitaire et sociale, de consultations dédiés à la grippe et la création de structures intermédiaires, en particulier pour les populations vulnérables.

Plus d'informations sur

[www.who.int/fr](http://www.who.int/fr)

[www.pandemie-grippale.gouv.fr](http://www.pandemie-grippale.gouv.fr)

## EUROPE

### Union européenne - Présidence suédoise à partir du 1er juillet 2009

La Suède assumera la présidence du conseil des ministres de l'UE au cours du deuxième semestre 2009. Les défis les plus importants pour cette nouvelle présidence sont l'économie, l'emploi et le climat. La Suède assumera pour la seconde fois, depuis son adhésion à l'Union en 1995, la Présidence du Conseil de l'Union européenne.

#### Changements nombreux

Les six prochains mois seront marqués par le changement et le renouvellement. Le Parlement européen récemment élu entamera ses travaux, et une nouvelle Commission sera nommée. Les conditions de la coopération seront modifiées si le Traité de Lisbonne entre en vigueur. L'arrivée de la présidence suédoise marque aussi la fin de la présidence tchèque, qui a été fortement critiquée par un bon nombre d'observateurs.

#### Bilan de la présidence tchèque

En effet, avec la crise économique, la présidence tchèque de l'UE s'est déroulée dans des conditions difficiles. Entre les maladresses diplomatiques et la chute du gouvernement à mi-parcours, les Tchèques laissent un souvenir plutôt mitigé. Pourtant, la diplomatie tchèque met en avant la difficulté de la tâche, avec notamment l'effondrement de l'économie mondiale. La République tchèque a pourtant obtenu, pendant les six mois de sa présidence, quelques résultats importants. Elle a mené à terme de nombreuses négociations, dans les domaines de l'agriculture, des télécommunications, des transports, de la fiscalité (TVA réduite), des affaires sociales, des modalités du plan de relance, et de la réglementation des marchés financiers. En tout, la présidence tchèque ne revendique pas moins de « 49 dossiers clos, dans les domaines écologiques, sociaux et économiques, et elle passe seulement 2 dossiers non conclus à la présidence suédoise ».

#### Le nouveau cap

Le 23 juin 2009, le Premier Ministre suédois, Fredrik Reinfeldt, a présenté les priorités et le programme de travail de la Présidence suédoise du Conseil de l'Union européenne : les ressources pour financer la recherche et l'innovation, l'amélioration du milieu marin baltique et les questions liées aux changements climatiques sont prioritaires. Au cours de ses six mois de présidence européenne, la Suède se concentrera sur deux « défis » principaux : la gestion de la crise économique et du chômage d'une part, la lutte contre le changement climatique d'autre part. La présidence insiste cependant sur la conjugaison des deux axes pour progresser vers une « économie éco performante ».

#### Crise économique

La Suède tentera de parvenir à une décision commune sur la mise en place d'une nouvelle structure de surveillance financière, ainsi qu'à une position européenne commune lors du G20 prévu à l'automne.

#### Changement climatique

Afin de parvenir à un nouvel accord sur le climat lors de la Conférence internationale sur les changements climatiques de Copenhague (du 7 au 18 décembre 2009), la Suède devra auparavant faire en sorte que les 27 adoptent une position commune, afin de remplacer le protocole de Kyoto à partir de 2012. L'accord devrait permettre une réduction des émissions de manière à ce que le réchauffement climatique ne dépasse pas 2°C d'ici à 2020.

#### Libre échange et international

La présidence accordera en outre une priorité affichée aux négociations commerciales, avec « *la conclusion du Cycle de Doha et l'évolution du commerce international vers plus de libre-échange* ». Les autres orientations internationales de la présidence sont notamment l'élargissement (vers les Balkans occidentaux), la mer Baltique (zone plus propre et échanges économiques plus dynamiques), les procédures d'asile et la coopération internationale (« partenariat oriental » avec les pays voisins orientaux de l'UE).

<http://www.eu2009.cz/fr/>

<http://www.se2009.eu/fr/>

## ECONOMIE

### Justice - L'avant-projet de carte des TASS va être revu

Élaboré par les services des ministères chargés de la solidarité et de la justice fin 2008, l'avant-projet de réforme de la carte des tribunaux des affaires de sécurité sociale (TASS) sera revu. C'est ce que précisait Brice Hortefeux, ministre

du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville par Bruno Bourg-Broc, président de la FMVM, deux jours avant qu'intervienne sa nomination comme ministre de l'Intérieur.

Après une phase de concertation approfondie, sous l'égide des premiers présidents de Cours d'appel et des préfets de région, avec les parlementaires et les élus locaux, il apparaît que « l'avant-projet de réforme ne peut être mis en œuvre en l'état ». En effet, celui-ci présente « des inconvénients majeurs, en termes d'accessibilité pour les justiciables et d'aménagement du territoire, supérieurs aux gains attendus en matière de rationalisation des moyens ».

« Le gouvernement a décidé de ne pas mener – dans les conditions envisagées – la réforme de la carte des TASS ».

Dans les prochaines semaines, une mission interministérielle sera diligentée pour faire de nouvelles propositions permettant d'améliorer le fonctionnement des TASS, tout en garantissant l'accessibilité de ces juridictions et les équilibres nécessaires de l'aménagement du territoire.

Une des pistes à l'étude serait celle d'un transfert progressif des TASS vers le ministère de la justice.

## ECONOMIE

### Agenda

1er juillet 2009

Paris

- Réunion du Conseil d'administration de la FMVM

- Audience ministérielle auprès de Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

7 juillet 2009

Paris

Bruno Bourg-Broc et Christian Pierret rencontrent Guillaume Pépy, le président de la SNCF

8 juillet 2009

Paris

Bruno Bourg-Broc intervient dans le cadre des Rencontres de la modernisation de l'Etat et des acteurs publics lors de la table-ronde « Comment répartir les administrations sur le territoire ? »

16 juillet 2009

Paris

Une délégation de la FMVM est reçue par le secrétariat d'Etat à la prospective et au développement de l'économie numérique

## ECONOMIE

### FMVM - Commission « Europe et International »

La Fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM) a lancé sa première « Commission Europe et International » dans les locaux du Parlement européen à Paris le 24 juin 2009.

Présidée par Laure Déroche, maire de Roanne, l'objectif de cette première rencontre est d'aborder les principaux thèmes qui préoccupent les villes moyennes françaises, fortement impliquées dans la mise en place de projets européens et internationaux.

L'instauration de ce groupe de travail vise pour la Fédération des Maires des Villes Moyennes à ouvrir la réflexion sur les méthodes de travail concernant les dossiers internationaux.

Ainsi, à l'ordre du jour de la séance, ont été évoqués successivement, non seulement les dossiers communautaires (bilan des élections européennes de juin 2009, l'avenir de la politique de cohésion pour les villes, le réseau « Europe Direct » de la Commission européenne en France, le rôle de la Maison européenne des pouvoirs locaux français (MEPLF) ...), mais aussi la question de l'avenir des jumelages européens. Les participants ont pu entendre les points de vue du Parlement européen, de la Commission européenne, mais aussi de représentants de l'Etat français, ainsi que de la MEPLF et de l'AFCCRE. Cette première Commission « Europe et International » de la FMVM a vocation à être suivie d'autres rencontres plus thématiques et plus techniques, à destination des élus et des services du réseau des villes moyennes.

Edité par Villes de France

94 rue de Sévres - 75007 Paris

100 associations membres de la

<http://www.villesdefrance.fr>

© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication

Gil Averous

Maison européenne des pouvoirs locaux français

Le Fleury-les-Auxois

Rédacteur en chef

Guillaume Segala

Rédaction

Aumard 3 du mois de décembre prochain.

Urban, Anaëlle Chouillard

Secrétariat

Anissa Ghaidi